

**POUR RÉDUIRE  
MES DÉCHETS VERTS,  
J'ADOpte LES BONS R3FLEXES**

**OPÉRATIONS DE BROYAGE DE VÉGÉTAUX**

**GRATUIT**

ADOPTÉZ LE  
**R3FLEXE**  
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER

# JE RÉDUIS MES DÉCHETS VERTS À LA MAISON

L'herbe et les tontes de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et d'arbustes, les résidus de débroussaillage sont une ressource pour vos jardins !

## UN JARDIN VERTUEUX EN QUATRE ÉTAPES

1



### PLANTER DES ESSENCES ADAPTÉES

Grâce aux choix d'espèces à croissance lente, adaptées au climat méditerranéen (l'olivier, la lavande, l'arbusier, le thym, le pin, le ciste, le chêne kermès, ...) le volume de déchets verts diminue naturellement.

2



### PRATIQUER LE "MULCHING"

Le « mulching » consiste à tondre sa pelouse sans ramassage, en broyant finement l'herbe grâce à plusieurs passages. L'herbe fraîchement coupée laissée au sol offre un paillis naturel à votre pelouse et permet de maintenir un bon apport d'humidité. Cette technique naturelle permet à la fois de ne plus ramasser l'herbe et de fortifier votre gazon.

3



### BROYER SES VÉGÉTAUX

Étape préalable à l'utilisation des résidus végétaux pour pailler ou composter, le broyage permet de réduire de 6 fois le volume de déchets, de maintenir l'humidité des sols, de limiter les mauvaises herbes, et de couvrir des espaces non végétalisés comme les allées.

**Donnez ou récupérez du broyat sur [boursovert.org](http://boursovert.org)**

**UN GAIN DE TEMPS  
ET DE RESSOURCES  
POUR UN SOL EN  
BONNE SANTÉ**



Moins d'entretien au quotidien, plus de temps pour profiter de son jardin



Plus besoin d'engrais, de pesticides ou de paillis

**X**

## LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT

Il est interdit de brûler ses déchets verts à l'air libre (sous peine d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €\*) ou de les jeter à la poubelle. 50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de CO<sub>2</sub> que 13 000 km parcourus avec une voiture diesel récente !

*\*Conformément à la circulaire du 18 novembre 2011 relative au brûlage à l'air libre des déchets verts du ministère de l'Environnement.*

4



### PAILLER LES SOLS

Le paillage consiste à utiliser des déchets végétaux pour recouvrir la terre ou la base des plantes. Cela permet de limiter les produits phytosanitaires et les apports en déchèterie.

Tous les espaces verts peuvent être paillés, notamment les pieds des massifs floraux et des haies en utilisant le broyat :

- épandre le broyat sur une épaisseur de 8 cm maximum.
- réserver le broyat de résineux, plus acide, aux allées.



### COMPOSTER LES RESTES

Le broyat, les feuilles mortes, les résidus de jardinage peuvent nourrir votre compost. Le compostage améliore la qualité du sol, permet l'utilisation d'un fertilisant naturel qui protège et enrichit les plantations.

La Métropole Aix-Marseille-Provence met à disposition des habitants du territoire des composteurs en bois pour une participation de seulement 10 €.

**Commandez votre composteur sur [dechets.ampmetropole.fr](https://dechets.ampmetropole.fr)**



Moins d'eau pour arroser vos plantations et votre jardin



Moins de passages en déchèterie



Moins de gaz à effet de serre

**GRATUIT**

# UNE OPÉRATION DE BROYAGE EST ORGANISÉE PRÈS DE CHEZ VOUS !

Des opérations de broyage de déchets  
végétaux sont organisées chaque année  
dans plusieurs communes de la métropole.

Venez avec vos branchages  
jusqu'à 15 cm de diamètre



Repartez gratuitement avec votre  
broyat pour pailler vos sols  
Pensez à apporter un contenant

**LES VÉGÉTAUX SUIVANTS NE PEUVENT PAS ÊTRE BROYÉS :**  
**PALMIER, BANANIER, YUCCA, CACTUS, AGAVE, BAMBOU,**  
**FEUILLES ET TONTE DE PELOUSE.**

Retrouvez toutes les informations et événements sur  
[dechets.ampmetropole.fr](http://dechets.ampmetropole.fr)



Ce programme est cofinancé  
par l'Union européenne  
via les fonds LIFE IP SMART WASTE  
[www.lifeipsmartwaste.eu](http://www.lifeipsmartwaste.eu)



JE TÉLÉCHARGE L'APPLI  
ADOPTÉZ LE R3FLEXE



ADOPTÉZ LE  
**R3FLEXE**  
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER

[dechets.ampmetropole.fr](http://dechets.ampmetropole.fr)  
0800 94 94 08 appel gratuit